

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 avril 2017 à 20 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6 Présents : 5 Absent : 1 Votants : 6

Procuration : 1

Date de convocation : 31 mars 2017

Présents : Annie BORDAS – Jacqueline DUPENLOUP – Gilberte GIRARD - Nicole ROCHE – Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

Absent : Jean BIJASSON

Procuration : de Jean BIJASSON à Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

Secrétaire de séance : Gilberte Girard

Madame le Maire constatant le quorum ouvre la séance à 20 h 00.

1) Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 10.03.2017

Le compte-rendu de la réunion du 10 mars 2017 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté à l'unanimité (Madame Annie Bordas, absente à cette réunion, s'abstient).

2) Vote des taux d'imposition 2017

Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition communaux inchangés depuis 2007 soit :

Taxe Habitation = 0,42 % Taxe Foncière = 36,88 % Taxe Foncier Non Bâti = 4,20 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le maintien des taux d'imposition de 2017 par 6 voix

3) Vote des comptes de gestion (Chaufferie – Commerce – C.C.A.S - Commune)

4) Vote des comptes administratifs (Chaufferie – Commerce – C.C.A.S - Commune)

Budgets annexes : Chaufferie – Commerce – C.C.A.S.

Madame le Maire présente les Comptes Administratifs 2016 et fait constater la concordance entre les chiffres des Comptes de Gestion (du percepteur) et ceux des Comptes Administratifs des budgets annexes.

	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
Chaufferie	45 663.71 €	42 760.17 €	32 764.04 €	10 017.26 €
Commerce	11 606.87 €	8 896.45 €	7 966.19 €	6 595.42 €
C.C.A.S.	2 984.05 €	3 415.84 €		

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de Madame Le Maire et des comptes de gestion du receveur, le conseil municipal,

APPROUVE les comptes de gestion des budgets annexes (Madame le Maire prenant part au vote)

VOTE - Chaufferie au bois : 6 pour // VOTE - Commerce multiservices : 6 pour

VOTE – C.C.A.S. : 4 pour

APPROUVE les comptes administratifs des budgets annexes (Madame le Maire ne prenant pas part au vote et quittant la salle),

VOTE - Chaufferie au bois : 5 pour // VOTE - Commerce multiservices : 5 pour

VOTE – C.C.A.S. : 3 pour

Budget principal :

	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
Réalisé 2016	822 716.17 €	434 716.73 €	82 599.99 €	318 354.59 €
Excédent de fonctionnement 2015	460 364.85 €			
Déficit d'investissement 2015			- 7 916.43 €	
Excédent de 2016	387 999.44 €			
Déficit d'investissement 2016			- 235 754.60 €	
Résultat de clôture 2016	848 364.29 €		- 243 671.03 €	
Affectation des résultats	848 364.29 € = -----115 776.07 € en restes à réaliser de 2016 -----488 917.19 € à reporter en section de fonctionnement		-----243 671.03 € à reporter en section d'investissement	

Madame le Maire prenant part au vote, le conseil municipal,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal

VOTE : 6 pour

Madame le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif du budget principal

VOTE : 5 pour

5) Affectation des résultats (Commune)

C.C.A.S. : pas de budget d'investissement. Le solde positif de 867.48 € est reporté sur le budget 2017

Chaufferie au bois : le résultat de l'exercice 2016 est de 5 209.62 € en section d'exploitation (2306.08 € reports de l'exercice 2015 + 2 903.54 € réalisations de l'exercice 2016), à affecter sur la chaufferie en excédent de fonctionnement 2017 et de 68 024.26 € à reporter en recettes d'investissement 2017.

Commerce multiservices : le résultat de l'exercice 2016 est de – 1825.25 € en section d'exploitation (- 4535.67 € reports de l'exercice 2015 + 2 710.42 € réalisations de l'exercice 2016), à affecter sur le commerce multi-services en déficit de fonctionnement 2017 et de 61 542.30 € à reporter en recettes d'investissement 2017 (60 171.53 € excédent 2015 + 1 370.77 € résultat exercice 2016).

Commune : le résultat de l'exercice 2016 est de 848 364.29 € en section de fonctionnement (460 364.85 € reports de l'exercice 2015 + 387 999.44 € réalisations de l'exercice 2016). Le résultat est réparti ainsi : 243 671.03 € pour combler le déficit d'investissement / 115 776.07 € pour les restes à réaliser / 488 917.19 € à reporter en section de fonctionnement.

Après avoir approuvé les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion de l'exercice 2016, Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2016 pour :

Le budget Commune :

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE REPORTER :

- la somme de 488 917.19 € en recettes à la section fonctionnement afin de l'utiliser en fonction des besoins de l'exercice 2017 tant en fonctionnement qu'en investissement
- la somme de 243 671.03 € en dépenses à la section d'investissement (report obligatoire du solde du déficit 2015).

6) Vote des budgets primitifs

Mme Nicole Roche détaille :

• Budget primitif Chaufferie Bois

Les dépenses de fonctionnement concernant les charges à caractère général (17 200.00 €) : achat de bois pour la chaufferie, entretien chaudière bois et chaudière fuel, ramonage des conduits, fuel...

Les dépenses d'investissement : 14 000.00 € pour réparations, entretien du bâtiment et 16 000.00 € pour les installations à caractère spécifique, soit 30 000.00 € au chapitre 21

Les recettes de fonctionnement : vente de produits finis (factures chauffage à hauteur de 13 400 €), subvention d'exploitation (de la commune à la chaufferie pour couvrir les opérations d'amortissement), reversée en recettes d'investissement, sont d'un montant de 50 964.04 €.

Le tableau de synthèse du budget primitif Chaufferie Bois s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	50 964.04 €	50 964.04 €
Investissement	30 000.00 €	101 688.30 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de la Chaufferie Bois

VOTE : 6 pour

- **Budget primitif Commerce Multiservices**

En dépenses de fonctionnement, le report du déficit antérieur se monte à 1 825.25 €. Les charges à caractère général, d'un montant de 1 000.00 € couvrent les frais pour la maintenance et les biens mobiliers.

En recettes de fonctionnement : subvention transférée au résultat de 2 112.54 €, subvention d'exploitation de 6 372.59 €, redevances et loyers du Triadou pour 1 968.00 €

En dépenses d'investissement : 15 800.00 € sont prévus pour la réfection de la façade du commerce, le changement des dalles du plafond de la salle de restaurant... et 7 800.00 € pour la réparation du chauffe-eau, du lave-vaisselle ainsi que l'acquisition d'une nouvelle cuisinière.

Le tableau de synthèse du budget primitif Commerce Multiservices s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 453.13 €	10 453.13 €
Investissement	26 212.54 €	69 170.19 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif du Commerce Multiservices

VOTE : 6 pour

- **Budget primitif CCAS**

Les dépenses au 011 se montent à 5 751.50 € (fêtes et cérémonies), ce qui correspond aux frais pour le voyage annuel (participation à hauteur de 35.00 €/personne), à l'achat des colis de Noël (34.00 €/colis), au portage des repas, à l'organisation du repas annuel des aînés (40.00 €/repas) et à la prise en charge du goûter de Noël des enfants de la commune (20.00 €/enfant).

Les recettes 2017 proviennent de la commune et de quelques dons.

Le tableau de synthèse du budget primitif CCAS s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 751.50 €	5 751.50 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif élaboré par le C.C.A.S lors de la réunion du 1^{er} mars 2017.

VOTE : 6 pour

- **Budget primitif principal**

Madame Nicole Roche présente dans le détail le budget primitif principal 2017 qui se compose :

A) **de dépenses prévisionnelles de fonctionnement** qui servent à pourvoir aux besoins de la commune au quotidien, dont :

- 191 264,00 € de charges à caractère général dont :
 - 15 800,00 € budgétisés pour les fournitures non stockables
 - 15 000.00 € budgétisés pour le déneigement
 - 2 750.00 € budgétisés pour des redevances de crédit - bail du véhicule communal
 - 3 000.00 € budgétisés pour l'entretien des terrains
 - 11 000.00 € budgétisés pour l'entretien de bâtiments – contrats vérification extincteurs, installations électriques, installations diverses ...
 - 25 000.00 € budgétisés pour l'entretien de voirie (illuminations de Noël, éclairage public, ...)
 - 20 000.00 € budgétisés pour l'entretien des bois, forêts et pistes forestières (programme ONF avec surveillance du Merlet et projet du Rivaud)
 - 6 850.00 € pour les analyses d'eau et autres rémunérations intermédiaires
 - 33 200.00 € pour des remboursements de frais à Saint-Colomban : frais de fonctionnement pour l'école (pour 2016 – factures non reçues - et 2017)

Rentrent aussi dans ce chapitre fournitures diverses, carburant, téléphonie, frais postaux, assurances, entretien du matériel roulant, abonnements divers, nettoyage des locaux, taxes...

- 115 570 € de charges de personnel (salaires et charges) avec deux agents à temps plein et un emploi saisonnier du 15 juin au 31 août, au 6411 et au 6413.
- 183 072.92 € d'autres charges de gestion courante, dont :
 - 13 600.00 € budgétisés pour les indemnités et charges des élus
 - 7 468.29 € budgétisés pour le service incendie -SDIS –
 - 43 822.00 € budgétisés pour la contribution aux organismes – SIRTOM (21 725.00 €, encore pris en charge dans le budget principal, sans participation des usagers, en 2017) – SIVAV (22 097.00 €) – SAEEM
 - 95 541.03 € budgétisés pour les subventions de fonctionnement (commerce, chaufferie et C.C.A.S. = 43 541.03 €) ainsi que pour les intérêts versés pour le remboursement des emprunts à St Colomban et Ste Marie
 - 21 561.60 € budgétisés pour les subventions aux organismes de droit privé (toutes les subventions aux associations, dont 11 000.00 € pour l'office de tourisme et 6 561.60 € pour l'AFPI)

B) **de recettes prévisionnelles de fonctionnement**

- ventes d'eau (12 520.00 €),
- autres produits divers (25 222.00 € : location de la source du Pied des Voutes) ; produits Forces du Bacheux (25 300.00 €)
- impôts locaux (114 232.00 €),
- attribution de compensation versée par la 4C (426 038.00 €),
- pas de dotation forfaitaire (état)
- revenus des immeubles (21 200.00 €),
- reversement volontaire de 2 500.00 €, par Madame le Maire, de son indemnité de fonction, obligatoirement portée au plafond de son montant depuis le 01/01/2016,
- autres produits exceptionnels pour 11 170.79 € (remboursement de la croix du cimetière et de son scellement, remboursement de la démolition de l'abri poubelles...).

C) **de dépenses prévisionnelles d'investissement** qui comportent :

- 40 000.00 € budgétisés pour des dépenses imprévues d'investissement
- 51 771.92 € budgétisés pour les remboursements d'emprunts (remboursement du capital des emprunts de la commune)

- 17 296 € budgétisés pour des immobilisations incorporelles : mise en accessibilité des bâtiments publics
- 121 000.00 € budgétisés pour le capital des emprunts (ex CCVG) à rembourser à St Colombar et à Ste Marie de Cuines
- 8 150.00 € pour la signalétique de sentiers, les bacs à fleurs, le ravin du Cray Blanc...
- 231 270.00 € budgétisés pour des immobilisations corporelles : 10 500.00 € pour les terrains de voirie, 8 150.00 € pour l'agencement et l'aménagement de terrains, 4 000.00 € pour les bâtiments publics, 179 320.00 € pour les installations de voirie (chemin communal et réseaux du hameau du Bessay, route du Planchamp)
- 274 314.82 € budgétisés pour les immobilisations en cours : pour la réhabilitation du bâtiment mairie – gîtes (honoraires, assurance dommage-ouvrage)

D) de recettes d'investissement :

- FCTVA (fonds de compensation TVA) sur travaux de 2016, soit 20 360.87 €,
- affectation obligatoire du résultat de l'exercice 2017 compensant le solde du déficit d'investissement de l'année
- virement de la section de fonctionnement

Le tableau de synthèse du budget primitif 2017 s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 287 455.98 €	1 287 455.98 €
Investissement	989 312.49 €	1 113 657.80 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif principal

VOTE : 6 pour

7) SDES : Délibération pour adhésion au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité

Madame le Maire présente la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité proposé par le SDES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide, pour le moment, de ne pas adhérer au Groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité.

8) Loyer de l'appartement occupé par M. Vanini

La révision du loyer de l'appartement occupé par M. Vanini (qui s'élève à 335.00 € mensuel répartis pour 295.00 € de location et 40.00 € de charges) doit être réalisée. Madame le Maire propose de ne pas bouger ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide le maintien du prix du loyer de l'appartement occupé par M. Vanini

9) Remboursement des frais de déplacement des élus

Madame le Maire propose que les élus sans indemnités de fonction, amenés à se déplacer pour le compte de la commune, puissent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide le remboursement des frais de déplacement des élus, sur présentation des justificatifs nécessaires.

10) Questions diverses

Tenue du bureau de vote.

La séance est levée à 23 h 20